

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

Présents : M. Christian CARBONI, Mme Patricia BELIN, MM. Marc HANGARD, Freddy LALLEMANT , LE ROUX Gabriel, MOSTACCI Nicolas, Benoît PROBST, Olivier RAGOUILLIAUX, Kenny SIKLI, Christophe TESTI, Didier THUAAU.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h30.

M. Kenny SIKLI est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion conforme à la comptabilité de la mairie.
Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur, le conseil municipal décide d'approuver à la majorité (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote) les résultats du compte administratif.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2014 et propose de voter les subventions aux associations afin de présenter un budget équilibré et sincère.
Subventions :

CCAS : 1500 € - 1 abstention M. Mostacci, 1 contre M. Thuau qui aurait préféré que la somme soit répartie avec l'ADMR.

POMPIERS : 400 € - (soit 100% de la subvention demandée) 1 abstention M. Hangard

ADMR : 500 à l'unanimité

ONAC : 45 € à l'unanimité

FAMILLES RURALES : 150 € 2 abstentions M. Hangard et M. Mostacci.

BLEUETS : 50 € à l'unanimité

ESTAN (club de foot Courtisols) : 200 € à l'unanimité

TILLOTINE : 1700 € - 1 contre M. Hangard qui aurait voulu étudier les comptes, M. le Maire n'a pas participé au vote.

MARPA : 70 € à l'unanimité

TELETHON : 40 € à l'unanimité

LA MI-GYM : 20 € à la majorité, 5 contre : M. Testi (estime la subvention trop faible), M. Probst, M. Ragouilliaux, M. Mostacci et Mme Belin.

VMEH : 0 € à la majorité 1 abstention M. Hangard

AFSEP (sclérose en plaque) : 0 € 1 abstention M. Hangard

AMIS DES EGLISES : 0 € 1 pour M. Hangard, 10 contre

JUDO : 20 € 2 abstentions M. Mostacci et M. Ragouilliaux

Le budget est ensuite voté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition ;

Taxe d'habitation : 12.53 %

Taxe sur le foncier bâti : 12.18 %

Taxe sur le foncier non bâti : 12.77 %

CRÉATION D'UNE COMMISSION TRAVAUX ANCIEN LOGEMENT COMMUNAL.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la possibilité de déplacer la salle de conseil à l'étage afin de laisser la salle du bas pour la bibliothèque et le périscolaire (accès PMR et public. Il reste quelques travaux électriques à finaliser et la toiture étant en mauvais état, des devis vont être demandés afin d'évaluer le coût d'une réfection. Le projet devant être suivi, il est nécessaire de nommer les membres de cette commission. Après délibération, le conseil décide de nommer :

- M. Freddy LALLEMANT (responsable)
- M. Kenny SIKLI
- M. Didier THUAU
- M. Gabriel LE ROUX
- M. Nicolas MOSTACCI

QUESTIONS DIVERSES

Points sur les commissions :

CIMETIERE : M. Gabriel LE ROUX et Mme Patricia BELIN informent le conseil municipal que les tarifs des concessions dans le cimetière n'ayant pas été révisés depuis 2002, il serait nécessaire de réfléchir à de nouveaux tarifs.

3 concessions sont à régulariser. Il serait également utile de dessiner rapidement les nouveaux emplacements afin de tenir le plan à jour. Possibilité de récupérer des pavés afin de délimiter les allées. Envisager le remplacement des cailloux par un matériau compacté.

SALLE : un extincteur supplémentaire a été installé dans la cuisine, les étiquettes normalisées et les fiches d'urgence remplacées.

M. Mostacci demande si l'antenne est raccordée. M. Le Roux répond positivement, M. Mostacci indique qu'un match de foot pourrait être retransmis lors de la coupe du monde.

M. Le Roux explique qu'un tri des clés est nécessaire ainsi que la réplique de certaines d'entre elles. Les paniers du lave-vaisselle sont inadaptés car la mesure prise était erronée. L'échange est en cours. (Affaire gérée par M. Christophe Testi).

FLEURISSEMENT : une réunion a eu lieu, les fleurs sont commandées, elles seront plantées le 19 mai 2014. Les pots sont installés.

SÉCURITÉ VOIRIE : une modification de signalisation pourrait être envisagée, mais cela reste en réflexion. Les passages piétons vont être repeints prochainement par quelques volontaires.

M. le Maire demande qu'un point sur l'état des voiries soit fait rapidement.

FÊTES

M. Mostacci informe le conseil municipal qu'une des cages de but n'est plus très stable, les crochets dangereux ont été enlevés par ses soins sur les poteaux les plus utilisés. Il a constaté des ornières sur le terrain qui pourraient occasionner des blessures et propose de déplacer le terrain en contrebas (plus près de la route).

Une première approche des prix de nouveaux buts a été effectuée pour éventuellement en racheter.

M. Carboni précise que le terrain ne doit pas être trop grand afin de ne pas défavoriser les jeunes enfants qui jouent dessus. La priorité étant aux enfants

M. Mostacci précise qu'il ne faut pas aller trop vite et bien conduire le projet avant de commencer les travaux.

Organisation de la cérémonie du 8 mai : M. RAGOUILIAUX demande s'il a la possibilité d'acheter les boissons à Intermarché, M. Carboni répond favorablement. Le verre de l'amitié aura lieu à la salle polyvalente.

La séance est levée à 22h40.

Le prochain conseil aura lieu le 13 mai à 19h30.